

Glossaire

Apport

Aspersion

Bassin versant

Débit réservé

Étiage

Évapotranspiration

Humidité des sol

Irrigation gravitaire

Mètre NGF

Normales de saison

Prise d'eau

Acronymes

CED

SCP

SMADESEP

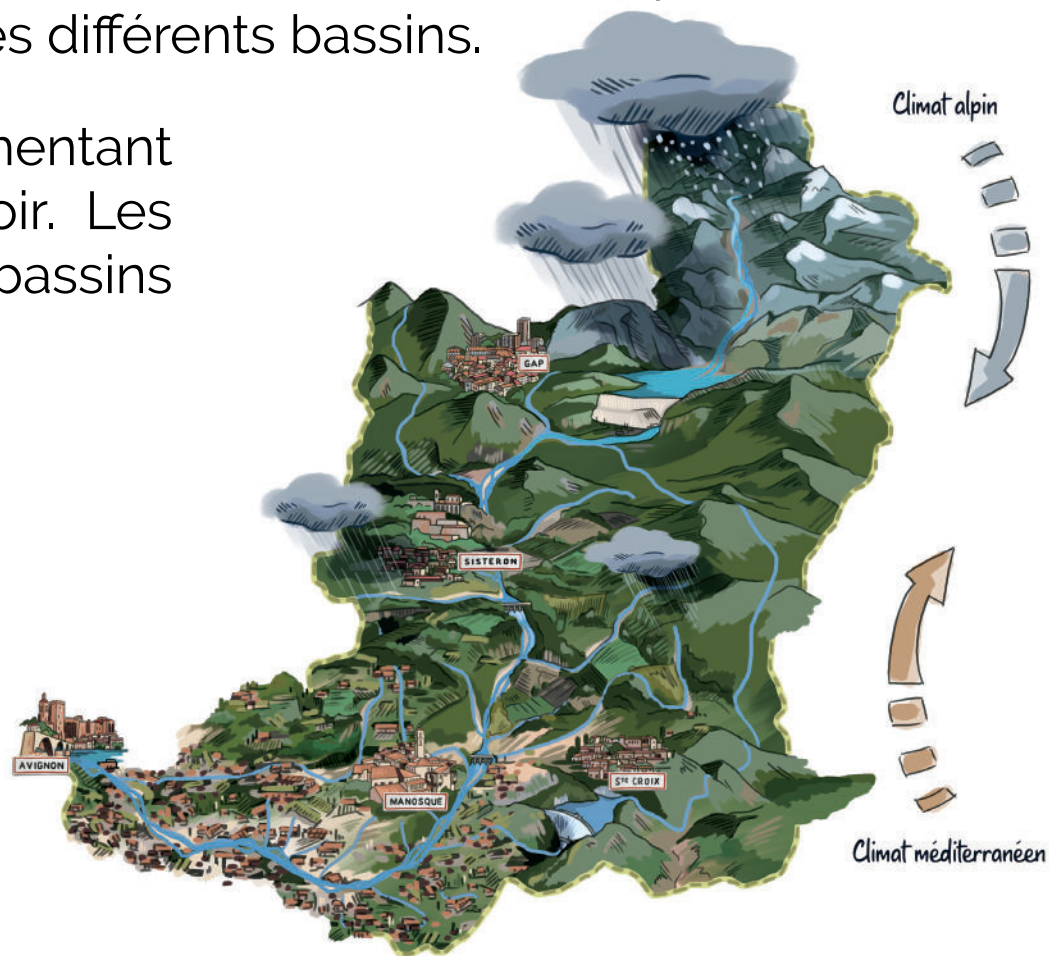


Apport et Bassin versant

[Retour sommaire](#)

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau. Il se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins.

Un apport est une source d'eau alimentant une rivière, un lac ou un réservoir. Les apports peuvent provenir de bassins versants attenants ou de nappes.



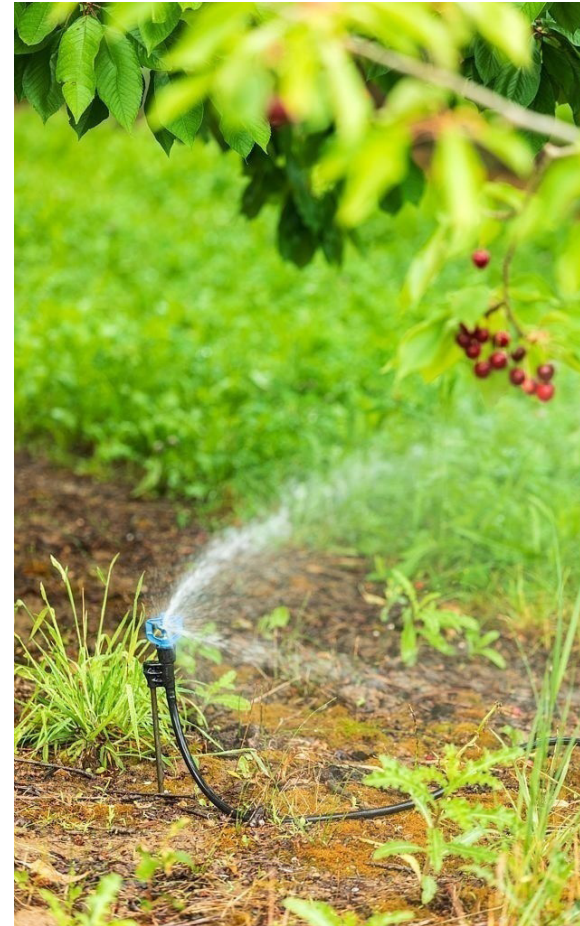
*Schéma du bassin versant de la Durance
Illustration : Mayanne*

Les types d'irrigation : irrigation gravitaire, Aspersions, goutte-à-goutte

[Retour sommaire](#)

L'irrigation gravitaire, est une méthode d'irrigation ne nécessitant pas d'un réseau d'eau sous pression. L'eau souvent acheminée sur la parcelle par des canaux est déversée dans des champs légèrement en pente, parfois au travers de rigoles. Cette technique est celle qui demande le plus d'eau par rapport aux besoins réels de la plantes. Une grande partie de l'eau s'infiltré dans le sol sans avoir été consommée, mais elle peut alimenter les nappes et contribuer au maintien de certaines zones humides.

Les techniques d'irrigation sous pression permettent un meilleur rendement en apportant à la parcelle uniquement la quantité d'eau nécessaire aux besoins des plantes. Elles sont dénommées selon l'outil final de distribution de l'eau. Les infrastructures les plus courantes sont l'aspersion, la micro-aspersion (photo ci-contre) et le goutte-à-goutte.



Credit Photo : Camille moirenc

Débit réservé

[Retour sommaire](#)

Le débit réservé est le débit minimal d'eau (parfois exprimé en pourcentage du débit total moyen) imposé par l'autorité administrative aux propriétaires ou gestionnaires d'un ouvrage hydraulique (barrage, seuil, unité hydroélectrique...) pour assurer un minimum d'écoulement au cours d'eau et ainsi un fonctionnement minimal des écosystèmes aquatiques ou en proche périphérie du lit.

*Débit réservé à l'aval du
barrage de St Lazare ($6\text{m}^3/\text{s}$)*



Credit Photo : Camille moirenc

Étiage

[Retour sommaire](#)

L'étiage est le niveau le plus bas d'un cours d'eau. On parle de période d'étiage pour indiquer la période de l'année où le niveau d'eau est généralement le plus faible.



Le Sasse

Credit Photo : Camille moirenc

Évapotranspiration

[Retour sommaire](#)

L'évapotranspiration correspond à la quantité d'eau qui depuis le sol passe dans l'air à l'état de vapeur. Elle résulte de l'effet conjoint de la **transpiration des êtres vivants** (végétaux principalement) et de **l'évaporation directe de l'eau** se trouvant dans le sol, les lacs ou les rivières.



Credit Photo : Camille moirenc

Humidité des sols

[Retour sommaire](#)

L'indice d'humidité des sols ou SWI (de l'anglais Soil Wetness Index) est un indicateur qui représente, sur une profondeur d'environ deux mètres, l'état de la réserve en eau du sol par rapport à sa réserve optimale (appelé réserve utile).

Supérieur à 1, le SWI indique que le sol tend vers la saturation. Inversement, lorsqu'il tend vers 0, le sol est en état de stress hydrique.

Pour l'agriculture, plus cet indicateur est bas, plus les besoins en irrigations seront importants pour satisfaire les besoins des cultures.



Mètre NGF

[Retour sommaire](#)

L'unité du mètre NGF (nivellement général de la France) correspond à l'altitude par rapport au niveau de la mer. C'est l'unité choisie pour exprimer la hauteur des plans d'eau des barrages réservoirs (aussi appelée cote de lac).



La colline de la chapelle St-Michel, un indicateur visuel de la hauteur du lac de Serre-Ponçon

Normales de saison

[Retour sommaire](#)

Les « normales » sont des valeurs de référence du climat. Elles permettent de caractériser le climat dans lequel nous vivons à partir de variables comme la température, les précipitations. Elles sont calculées selon des règles définies par l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) : sur une période de 30 ans avec une mise à jour tous les 10 ans.


Ainsi depuis 2021, les normales correspondent aux moyennes météorologiques de la période 1990-2020.



Prise d'eau

[Retour sommaire](#)

Une prise d'eau est l'endroit qui permet l'alimentation en eau d'un ouvrage hydraulique (canal, conduite...). Les prises d'eau en rivière se font généralement au niveau d'un seuil ou d'un barrage garantissant un niveau d'eau constant pour faciliter la déviation de l'eau vers l'ouvrage hydraulique. À l'aval, un débit d'eau est garanti à la rivière, il s'agit du [débit réservé](#).



Commission Exécutive de la Durance (CED)

[Retour sommaire](#)

La Commission Exécutive de la Durance assure la répartition des eaux de la Basse Durance, à l'aval du pont de Mirabeau, entre les quatorze prises historiques concédées sur les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Elle a été créée par la Loi du 11 juillet 1907 afin de remédier aux conflits inhérents aux pénuries d'eau récurrentes sur la Durance. Depuis l'aménagement hydroélectrique de l'axe Durance-Verdon des années 50/60, elle gère aussi, en collaboration avec EDF, la réserve agricole du barrage de Serre-Ponçon, constituée en vue de remédier aux insuffisances du débit naturel de la Durance en période d'irrigation intensive.



Société du canal de Provence (SCP)

[Retour sommaire](#)

Dans le cadre du contrat de concession qui lie la Société à son autorité concédante, la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mission première de la SCP consiste à sécuriser l'approvisionnement de l'eau en Provence.

En qualité d'aménageur et d'opérateur de la concession du canal de Provence, elle doit donc assurer en permanence une mission d'intérêt général qui consiste à :

- Soutenir et pérenniser le développement durable et solidaire des territoires,
- S'engager à préserver la qualité de la ressource,
- Sécuriser l'accès et l'alimentation en eau pour tous les usages (eau potable, agriculture, défense incendie, industries et entreprises).

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)

[Retour sommaire](#)

Créé en 1997, le Smadesep est un établissement public qui regroupe le département des Hautes-Alpes, le département des Alpes de Haute-Provence, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance. Il a pour mission de conduire et de réaliser toutes opérations de valorisation, de développement touristique, de protection environnementale et d'aménagement.